

**Registre aux Délibérations**  
**du CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du:** 16 février 2005

**Date de l'annonce publique de la séance:** 10 février 2005

**Date de la convocation des conseillers:** 10 février 2005

**Membres présents:** président: WEYDERT R.,  
échevins: BAULER J., WECKER L.,  
membres: KESS A., SCHILTZ J., MOUTON J., REITER J., PAQUET-  
TONDT M.-A., SCHLAMMES M., GATTI F., BRIMAIRE R.,  
secrétaire: POIRÉ J.,  
**membres absents: ///**

**No. ordre du jour: - 11b -**

**Objet: Approbation définitive du projet d'aménagement particulier Michel Peiffer, rue Kiem, Senningen.**

**Le Conseil communal,**

Vu la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes, et en particulier l'article 9 de cette loi ;

Vu le plan d'aménagement général de la commune de Niederanven, approuvé définitivement le 26 octobre 1978 par le Conseil communal et le 10 mai 1979 par Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;

Vu le règlement communal sur les bâtisses, édicté par le Conseil communal en sa séance du 23 janvier 1980 et approuvé par l'autorité de tutelle le 29 février 1980 ;

Vu un projet d'aménagement particulier présenté par Monsieur Michel PEIFFER concernant des fonds sis à Senningen, rue Kiem, au lieu-dit « Auf dem Huehnerjuck » ;

Vu l'avis émis par la commission communale des bâtisses en sa séance du 16 septembre 2003 ;

Vu les avis émis par la commission d'aménagement en ses séances des 14 janvier 2004 et 6 octobre 2004 (Réf.: 14153/52C CS) ;

Revu sa délibération du 19 novembre 2004 ayant pour objet le vote provisoire du projet en question ;

Vu que lors du délai de publication du 24 décembre 2004 au 22 janvier 2005, aucune réclamation n'a été présentée ;

**à l'unanimité**

**a p p r o u v e**

définitivement le projet d'aménagement particulier Michel PEIFFER, concernant des fonds sis à Senningen, rue Kiem, au lieu-dit « Auf dem Huehnerjuck », sous réserve de tous droits généralement quelconques de tiers et sous réserve de l'observation des conditions suivantes:

- 1) Céder gratuitement et à des fins d'intérêt public toute la partie hachurée en vert sur le plan Best N° 96135-1/01k, lequel plan, paraphé par le bourgmestre et le secrétaire, restera annexé à la présente pour en former partie intégrante ;

- 2) Prévoir l'implantation de 7 maisons unifamiliales isolées sur les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 tel qu'indiquée sur le plan mentionné sous 1) ;
- 3) Prévoir un emplacement pour voiture à l'intérieur de chaque lot sans compter l'accès du garage ;
- 4) Tous les frais d'infrastructure sont à l'entière charge du demandeur. En cas de vente d'un terrain, ces charges sont à reprendre par le nouveau propriétaire;
- 5) Céder gratuitement le terrain nécessaire à l'élargissement et à l'aménagement des voies publiques;
- 6) Se conformer aux règlements communaux en vigueur ;
- 7) Pour l'évacuation des eaux de surface et des drainages des futures maisons, l'écoulement des eaux devra se faire d'après les simples lois naturelles de la gravité. L'administration communale conseille aux propriétaires d'y prendre toutes les mesures possibles comme par exemple une citerne pour eau pluviale et de drainage, des puits perdus pour eaux des drainages ainsi que des surfaces perméables, etc. En général tout dégât en découlant est à charge du propriétaire ;
- 8) Le propriétaire doit construire à ses propres frais son accès de garage à travers la bande de verdure existante. Elle doit être indiquée sur le plan du projet de construction de la maison et doit être approuvée par le collège échevinal. Il doit également être informé sur le tracé de la piste cyclable qui longe le trottoir ;
- 9) Une convention à part réglera toutes les modalités d'exécution et de financement du projet.

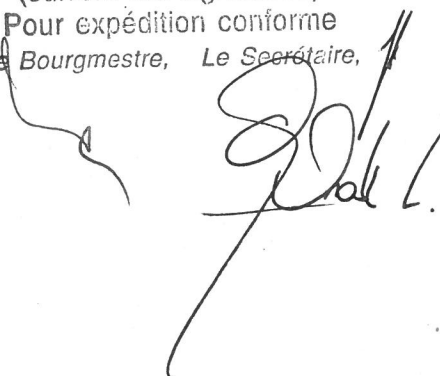
Remarque finale: Les actes notariés doivent intégralement reprendre le dispositif de la présente.

### Ainsi délibéré

En sa séance, date que dessus  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a simple, somewhat abstract scribble. The signature on the right is more complex and stylized, with a long, sweeping tail that extends downwards and to the left.

Réf. : N° 14153/52c

Le présent document fait partie de l'avis  
de la Commission d'Aménagement, émis  
dans sa séance du 06/10/04

La présente pièce appartient à la délibération  
du 16.02.05  
de ce jour N° 116  
Niederanven, le 31.3.05  
Le Bourgmestre Le Secrétaire



*Jim Peiffer*

*Ref. Schmid*

Référence: 14153-52c

Le présent document appartient  
à ma décision de ce jour.

Luxembourg, le 27 avril 2005

Le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du Territoire,

*Jean-Marie HALSDORF*

DICE	DESSINE	DATE	CONTROLE	MODIFICATION
k	BRU <i>Ref.</i>	18.06.04	JKO <i>A</i>	MODIFICATION HAUTEUR SOUS CORNICHE
j	MJU	09.01.04	JKO	MODIFICATION HAUTEUR SOUS CORNICHE
i	MJU	27.05.03	JKO	MODIFICATION ZONE VERTE EN ZONE D'AMENAGEMENT PUBLIC
h	MJU	18.07.02	JKO	MODIFICATION CONTENANCES ET ZONE VERTE

M. OUVRAGE : M. MICHEL PEIFFER

Dessiné par: SJA

Signature :

Date : 12.12.96

PROJET : LOTISSEMENT "AUF DEM HUEHNERJUCK"  
A OBERANVEN

Contrôlé par: JMT

Signature :

Date : 12.12.96

OBJET : PLAN DE SITUATION

Responsable: JKO

Signature :

Date : 12.12.96

Echelle:

1/500

N° DU PLAN:

96135-1/01k  
PROJET

**BEST**

Bureau d'Etudes et de Services Techniques  
2, rue des Sapins L-2513 Semmingerberg

INGENIEURS-CONSEILS

Tel.: 349090  
E-mail: best@vo.lu

Fax: 349433

TOUTES LES MESURES SONT A VERIFIER SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR

Réf. : N° 14153/52c

Le présent document fait partie de l'avis  
de la Commission d'Aménagement, émis  
dans sa séance du 26/04/05

La présente pièce appartient à la délibération  
du 16.02.05  
de ce jour N° 116  
Niederanven, le 31.3.05  
Le Bourgmestre Le Secrétaire



*Jm Peiffer*

*J. J. J.*

Référence: 14153 - 52c

Le présent document appartient  
à ma décision de ce jour.

Luxembourg, le 27 avril 2005

Le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du Territoire,

*Jean-Marie HALSDORF*  
Jean-Marie HALSDORF

N° CAD : J:ROUTE\96135\plans\96135-1-02-07-BRU.dwg

INDICE	DESSINE	DATE	CONTROLE	MODIFICATION

M. OUVRAGE: M. MICHEL PEIFFER

Dessiné par: BRU  
Date: 18.05.04

Signature: *BRU*

PROJET : LOTISSEMENT "AUF DEM HUEHNERJUCK"  
A OBERANVEN

Contrôlé par: JMT  
Date: 18.05.04

Signature: *JMT*

OBJET : COUPES PARCELLES N°1 A N°8  
CORNICHE 4.50m COTE ROUTE

Responsable: JKO  
Date: 18.05.04

Signature: *JKO*

**BEST**

Bureau d'Etudes et de Services Techniques  
2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg

INGENIEURS-CONSEILS

Tel.: 349090  
E-mail: best@vo.lu

Fax: 349433

Echelle:

1/200

N° DU PLAN:

96135-1/07  
PROJET

TOUTES LES MESURES SONT A VERIFIER SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR